

# Anna Krzyżanowska

---

## Analyse sémantique de certains noms d'émotion

---

Lublin Studies in Modern Languages and Literature 2930, 24-38

---

2006

Artykuł został opracowany do udostępnienia w internecie przez Muzeum Historii Polski w ramach prac podejmowanych na rzecz zapewnienia otwartego, powszechnego i trwałego dostępu do polskiego dorobku naukowego i kulturalnego. Artykuł jest umieszczony w kolekcji cyfrowej [bazhum.muzhp.pl](http://bazhum.muzhp.pl), gromadzącej zawartość polskich czasopism humanistycznych i społecznych.

Tekst jest udostępniony do wykorzystania w ramach dozwolonego użytku.

Anna Krzyżanowska  
Maria Curie-Skłodowska University  
Lublin, Poland

## Analyse sémantique de certains noms d'émotion

Depuis quelques années, les noms et les verbes de sentiment font l'objet d'un grand intérêt en syntaxe et sémantique lexicale (Anscombe 1992; Ruwet 1993; Van De Velde 1995, *Grammaire des sentiments* 1995; Mathieu 2000; Grossmann et Tutin 2005, *Sémantique des noms et adjectifs d'émotion* 2005)<sup>1</sup>. L'objectif de ce travail est de comparer la structure sémantique de trois lexèmes (*tristesse, chagrin, peine*) qui ont un sens voisin. Dans notre

---

<sup>1</sup> Anscombe, J.-C. (1992): *Quand on fait du sentiment: réflexions (presque) spontanées sur la nature des noms psychologiques*. In: L. Tasmowski et A. Zribi-Hertz, *De la musique à la linguistique. Hommage à Nicolas Ruwet. Communication et Cognition*. Ghent, 139-153; Ruwet, N. (1993): *Les verbes dits psychologiques: trois théories et quelques questions*. In: *Recherches linguistiques de Vincennes*, 22, 95-124; Van De Velde, D. (1995): *Les verbes dits «psychologiques» revus à la lumière des noms correspondant*. In: *Revue de linguistique romane*, 59 (233-234), 67-98; *Grammaire des sentiments* (1995), dir. A. Balibar-Mrabti, *Langue Française*, 105. Paris: Larousse; Mathieu, Y. (2000): *Les verbes de sentiment De l'analyse linguistique au traitement automatique*. Paris: CNRS Editions; Grossmann, F. et Tutin, A. (2005): *Joie profonde, affreuse tristesse, parfait bonheur Sur la prédicativité des adjectifs intensifiant certains noms d'émotion*. In: *Cahiers de Lexicologie*, 86, 2005-1, 1-18; *Sémantique des noms et adjectifs d'émotion* (2005), dir. F. Grossmann, A. Tutin, *LIDIL*, 32. Grenoble: Ellug.

étude, nous nous appuyons sur la typologie des noms abstraits intensifs, proposée par Flaux et Van De Velde (2000:87-93)<sup>2</sup>. Cette classe comprend: des noms de qualité (*générosité*), des noms d'affect (*joie*) et des noms d'états répartis entre «états psychologiques» (*égarement*) et «états physiques» (*fatigue*). Parmi les noms d'affect, on distingue les noms de sentiment et les noms d'émotion. A la différence des noms d'émotion, les noms de sentiment ont obligatoirement deux arguments dont l'un correspond au sujet affecté par le sentiment et l'autre à un objet humain ou non humain. La plupart de ces noms sont dérivés de verbes et liés à l'adjectif. Les noms d'affect peuvent être gradués et ils sont dépourvus de limites temporelles. Cette dernière caractéristique permet de les différencier des noms d'états qui ont une extension temporelle. Ce qui distingue les noms d'affect des noms de qualité, c'est le type de verbe opérateur (les noms de qualité ne s'appuient pas sur *éprouver* et *ressentir*) et un type particulier de relation locative avec le sujet (Flaux et Van De Velde:88).

*Tristesse, chagrin, peine* appartiennent à la classe des noms abstraits intensifs et partagent avec eux certaines propriétés syntaxiques et sémantiques, notamment:

- ils admettent comme distribution l'article partitif sans modifieur associé: *de la tristesse, du chagrin, de la peine*.
- ils apparaissent dans les constructions avec le classifieur générique: *un sentiment de tristesse, un sentiment de chagrin* (rare), *un sentiment de peine* (très rare).
- ils n'ont pas d'autonomie syntaxique et sont introduits par les opérateurs de type: *avoir - avoir du chagrin* (dans le premier sens 'état moralement douloureux'), *avoir de la peine; éprouver - éprouver de la peine, de la tristesse, un grand chagrin* (dans le second sens 'peine ou déplaisir causé par un événement précis') et *ressentir - ressentir du chagrin* (dans le premier sens), *de la peine, de la tristesse*.

---

<sup>2</sup> Flaux, N. et Van De Velde, D. (2000): *Les noms en français, esquisse de classement*. Paris: Ophrys.

- les noms étudiés peuvent être gradués: *une profonde tristesse, un grand chagrin, une peine affreuse.*
- ils peuvent être intensifiés à l'aide d'un déterminant quantifieur: *un peu de (un peu de tristesse, de chagrin, de peine); beaucoup de (beaucoup de tristesse, de chagrin, de peine), tant de (tant de tristesse, de chagrin, de peine).*

Comme certains noms abstraits intensifs, les noms en question se pluralisent facilement, mais le passage au pluriel modifie leur sens<sup>3</sup>. Ils désignent la cause de l'émotion ou les moments où l'on éprouve l'émotion (*des joies et des peines, peines légères et grands chagrins, les tristesses de la vie quotidienne, raconter à tout le monde ses chagrins, confier ses peines à quelqu'un*).

*Tristesse, chagrin* et *peine* entrent dans les constructions qui présentent une structure actancielle où la mention de l'argument qui correspond à l'expérienteur (c'est-à-dire au sujet «éprouvant») est obligatoire:

*X éprouve, ressent de la tristesse, X a de la peine, X a du chagrin.*

Les noms *tristesse, chagrin* et *peine* apparaissent dans les constructions où le sujet est animé (*la tristesse de Pierre, une grande tristesse du chien; le chien qui perd son maître, comment lui faire passer son chagrin ?; la peine du chien*). Rappelons que dans les syntagmes nominaux *sa tristesse, son chagrin, sa peine*, le possessif renvoie toujours à l'expérienteur. Il convient de remarquer que les noms en question ont une structure argumentale qui implique deux actans sémantiques humains:

*X éprouve, ressent de la tristesse pour Y (X est triste pour Y)*

*X a de la peine, beaucoup de peine pour Y,*

*X a du chagrin pour Y*

---

<sup>3</sup> Parmi les noms d'affect qui se mettent au pluriel, on peut citer: *les haines, les amours, les horreurs, les désespoirs, les colères, les joies, les peurs, les petits bonheurs, les frayeurs, les mélancolies, les respects, les surprises, des gaietés, des mépris*. Voir à ce sujet: Van De Velde, D. (1999): *La multiplication des sentiments*. In: *Travaux de Linguistique*, 38, 63-87.

Le deuxième actant ne joue pas ici de rôle sémantique d'objet (ou de cause). Il semble qu'il peut s'agir du rôle sémantique que certains linguistes appellent «aboutness». La seule préposition qui peut se substituer à *pour* dans ce contexte est *à propos de / au sujet de* (*X est triste à propos / au sujet de Y*)<sup>4</sup>.

La structure actancielle des noms dont nous parlons, peut comporter l'argument correspondant à une cause. Cet argument est introduit en surface par les locutions prépositionnelles suivantes: *à cause de, du fait de, à la suite de, à l'idée de* et par la préposition *devant*, p. ex.: *la tristesse de Pierre à l'idée de partir, à cause du départ de son père, du fait de quitter ses amis; le chagrin de Pierre à cause d'une séparation, à la suite d'un échec, devant cette injustice*<sup>5</sup>; *la peine de Pierre à cause de, du fait de la mort de son père.*

La cause peut être mentionnée sous la forme d'un complément en *de* qui est un groupe verbal à l'infinitif: *la tristesse de Paul de vivre sans espoir du changement, le chagrin, la peine de Pierre d'avoir perdu son ami.* La préposition *de* est acceptable dans la construction avec l'adjectif *triste*: *Pierre est triste de cette histoire*<sup>6</sup>. On peut évoquer encore l'expression figée *chagrin d'amour* où une émotion négative est causée par un autre sentiment.

Il faut souligner que la locution prépositionnelle *à cause de* introduit toujours une cause négative (p. ex. *la tristesse de Pierre à cause de cet amour mauvais et raté*). Dans le cas de la locution *à l'idée de*, la cause consiste dans la représentation d'un fait. Ajoutons encore que la préposition *devant* sélectionne certains noms. On a p.ex. *le chagrin devant cette injustice*, mais non \**devant cette perte*.

D'après les exemples cités, on voit que la cause est d'ordre propositionnel. Elle représente un événement extérieur qui est simultané ou antérieur par rapport au fait d'éprouver le sentiment en question. Dans certains cas, la cause peut représenter une personne

<sup>4</sup> Je remercie beaucoup Mme le Professeur D. Van De Velde pour cette suggestion.

<sup>5</sup> *Chagrin* entre dans une catégorie des noms à résorption c'est-à-dire représente un prédicat d'ordre supérieur avec une position d'argument propositionnel résorbé. Voir: Karolak, S. (1989): *L'article et la valeur du syntagme nominal*. Paris: PUF, 38.

<sup>6</sup> Mathieu, Y., op. cit., 61.

qui par son action, son comportement (ou un événement lié à cette personne) devient «source» de l'émotion p. ex.: *tu m'as fait de la peine; ce que vous me dites me fait de la peine; il est pour la famille la plus grande cause de chagrin; le départ de sa fille a donné de la tristesse à Pierre; elle est partie, c'est la cause de l'état de tristesse de Pierre*. Des événements particuliers qui sont à l'origine des émotions étudiées, sont considérés négatifs par l'expérimenteur.

Il convient de rappeler que la cause peut être exprimée par les verbes appelés verbes à causation «intégrée»<sup>7</sup>: *attrister, chagriner*<sup>8</sup>, *peiner* (*cela m'attriste`me rend triste`;* *sa longue absence me chagrine; cette nouvelle m'a beaucoup peiné*) et par les verbes causatifs neutres: *donner, provoquer, causer*. On peut mentionner encore les verbes causatifs de type: *remplir de* (*tristesse, de chagrin, de peine(s)*), *plonger dans* (*la tristesse, le chagrin*). Remarquons que l'adjectif *triste* (postposé et parfois antéposé) peut prendre un sens factitif (p. ex. *chanson triste, tristes rues de province*), de même que la construction génitive du type: *une pièce, un paysage d'une grande tristesse*.

Comme nous l'avons déjà indiqué, *tristesse, chagrin* et *peine* entrent dans les constructions qui comportent deux positions ouvertes: l'une réservée à un argument humain et l'autre à une cause. Certains linguistes<sup>9</sup> rangent les noms de ce type dans la classe des prédicats d'émotion car ils sont associés à une cause et ils ont des compléments circonstanciels de cause (introduits p.ex. par *à la vue de*). Il faut rappeler que la mention de la cause n'est pas obligatoire. Dans les phrases *X a du chagrin, X a de la peine, X éprouve, ressent de la tristesse, X est triste* on a affaire à l'ellipse d'un actant qui correspond à une cause.

Lorsqu'on examine les définitions lexicographiques des noms en question, on constate que *chagrin* et *peine* sont des noms de type

<sup>7</sup> Mathieu, Y. (1999): *Les prédicats de sentiments*. In: *Langages*, 136. Paris: Larousse, 46.

<sup>8</sup> Il faut préciser que *chagriner*, c'est moins fort que *causer du chagrin*.

<sup>9</sup> Voir: Buvet, P.-A. et al. (2005): *Les prédicats d'affect*. In: *LIDIL*, 32. Grenoble: Ellug, 140-141.

causatif c'est-à-dire la cause spécifiée («constatation que quelque chose de mauvais est arrivé ou arrive») est inscrite, à titre d'élément obligatoire, dans leur structure sémantique. Le NPR<sup>10</sup> définit *chagrin* comme 'état moralement douloureux' (*le chagrin*) ou 'peine ou déplaisir causé par un événement précis' (*un chagrin*) (p. 377) et *peine* – comme 'souffrance morale' ou 'état psychologique fait d'un sentiment de tristesse et de dépression dont la cause est connue' (p. 1819). Par contre, *tristesse* est définie comme 'envahissement de la conscience par une douleur, une insatisfaction, ou par un malaise dont on ne démêle pas la cause' (p. 2592). Il en résulte qu'à la différence de *chagrin* et de *peine*, *tristesse* peut dénoter l'émotion dont la cause n'est pas toujours spécifiée (*une tristesse vague*). Les exemples mentionnés ci-dessous corrobore la thèse selon laquelle *tristesse* peut dénoter l'émotion qui peut apparaître sans cause apparente:

[...] *les larmes me coulent aux yeux; je me sens saisie de la tristesse la plus profonde, et je ne sais pas pourquoi.* (F)<sup>11</sup>

[...] *à son contentement de la jeune proie enfin conquise se mêlait une tristesse dont il discernait mal les causes [...].* (F)

La cause n'est pas spécifiée non plus dans le cas où *tristesse* dénote une disposition. La phrase *il est triste* peut avoir un sens dispositionnel car elle se laisse paraphraser par *il est un triste*<sup>12</sup>.

On voit donc que la causalité n'est pas intégrée dans le sens de *tristesse*, mais ce mot peut apparaître dans une structure syntaxique qui se laisse interpréter en termes de cause et d'effet<sup>13</sup>. La cause peut

<sup>10</sup> Rey-Debove, J. et Rey, A. (1993): *Le Nouveau Petit Robert Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Paris.

<sup>11</sup> Frantext: CNRS, ATILF (Analyse et traitement informatique de la langue française), UMR CNRS-Université Nancy 2. <<http://atilf.atilf.fr/frantext.html>>

<sup>12</sup> Voir: Mathieu, Y. (2000): *Les verbes de sentiment De l'analyse linguistique au traitement automatique*. Paris: CNRS Éditions, 61. Il faut remarquer que, par contre, la phrase *Je suis triste* ne peut se référer qu'au moment où le sujet affecté éprouve l'émotion en question.

<sup>13</sup> Voir à ce sujet: Bogacki, K. (1990): *Représentations sémantiques et contraintes de surface en français*. Varsovie: PWN, 106.

être introduite également par le verbe causatif *attrister* (mais non \**cela me mélancolise* ou \**cela me cafarde*).

*Tristesse, chagrin, peine* sont des noms qui dénotent une émotion dont la durée peut être plus ou moins longue. Ils se combinent avec les verbes *être* et *vivre*: *être, vivre dans la tristesse, dans la peine, vivre dans le chagrin*. Ils ont un complément de mesure ou un spécifieur nominal de mesure: *une tristesse de quelques heures, quelques heures de tristesse; les heures de chagrin, trois jours, deux mois de chagrin, jours de peine*. Les noms étudiés impliquent donc une certaine durée. Ils dénotent un procès transitoire plus ou moins long qui peut parfois avoir un caractère itératif: *Son chagrin n'a pas duré longtemps; un chagrin passager; le chagrin se prolonge; [...] la tristesse qu'éprouve son voisin depuis la mort de l'animal; la tristesse passe, resurgit; la joie vient après la peine*. Dans les collocations où les trois noms apparaissent avec les adjectifs intensifs marquant le procès temporel (*éternel, perpétuel, infini*), la durée est corrélée à l'intensité. Le fait que *tristesse, chagrin, peine* sont susceptibles, dans certains cas, d'avoir une extension temporelle permet de les rapprocher des noms d'états psychologiques (hors de la classe des noms d'affect selon la terminologie de Flaux et Van De Velde).

Le mot *tristesse* désigne toutefois une émotion complexe. Par opposition à *chagrin* et *peine*, il admet la construction génitive caractéristique des noms de qualité (*il est d'une grande tristesse*, mais non \**il est d'un grand chagrin* ou \**il est d'une grande peine*), ainsi que la construction *un état de tristesse* (mais on n'a pas \**un état de chagrin* et \**un état de peine*). Ce nom peut dénoter un état permanent, statique sans début et sans fin, comme le montrent les exemples suivants: *il y a en lui une tristesse, une tristesse perpétuelle, éternelle, infinie, une tristesse sans fin, sans bornes*. Mais on retrouve aussi les collocations où les phases initiale et terminale de l'émotion sont nettement marquées. L'aspect inchoatif s'exprime dans des collocations telles que: *la tristesse s'empare, gagne, saisit quelqu'un*; l'aspect terminatif – dans *la tristesse passe, disparaît*. En témoignent également les constructions avec les verbes causatifs: *chasser, dissiper la tristesse* (et aussi *le chagrin*).



Le nom *chagrin* apparaît en cooccurrence avec le verbe *éclater* qui marque alors le point culminant de l'émotion (*son chagrin a éclaté, laisser éclater son chagrin en privé*). La possibilité de se combiner avec le verbe de ce type rapproche *chagrin* des noms d'émotion. On rencontre également dans les textes la construction métaphorique *un élan de chagrin* qui présente le chagrin comme une émotion soudaine et violente. La phase terminale de l'émotion est exprimée dans *le chagrin s'est évanoui*.

*Tristesse* admet rarement le classifieur ponctuel *accès* (*un accès d'horrible tristesse, des accès de tristesse*), tandis que *peine* – semble l'exclure dans un emploi standard<sup>14</sup>. Ajoutons encore que les constructions telles que *être assailli de tristesse; la tristesse envahit quelqu'un, s'empare de quelqu'un; une tristesse subite, un accès de tristesse* (cf. aussi *tomber subitement dans une grande tristesse, quelque chose jette quelqu'un dans la tristesse*) décrivent métaphoriquement l'émotion comme soudaine. Ce qui est important dans ce cas-là, c'est l'émotion elle-même. Dans *la tristesse s'empare de quelqu'un*, la tristesse est présentée comme quelque chose d'extérieur au sujet. Par contre, le chagrin est visé comme intérieur à l'expérienceur et il est décrit métaphoriquement comme une force destructrice (*le chagrin éclate, explose, le chagrin crève le cœur*). Le nom *peine* ne se construit pas avec les verbes mentionnés. Il dénote l'émotion qui a un caractère statique: *être rempli de peine(s)*. L'émotion désignée par ce nom retrouve un certain dynamisme dans *une peine violente*.

Les constructions *s'abandonner, se livrer à la tristesse; être plongé dans la tristesse, dans le chagrin* expriment l'aspect duratif (voir aussi *vivre dans la tristesse, dans le chagrin, dans la peine, être dans la peine; une tristesse, un chagrin éternel(le), perpétuel(le)*). Le sémantisme du verbe *se livrer* n'implique aucune activité de la part de l'expérienceur. Celui-ci subit l'émotion contre sa volonté (cf. aussi *tomber dans une profonde tristesse*). Le nom *tristesse* s'associe à la

---

<sup>14</sup> Tutin, A. et al. (2006): *Esquisse de typologie des noms d'affect à partir de leurs propriétés combinatoires*. In: *Langue Française*, 150, Paris: Larousse, 40.

fois avec les verbes qui ont le sens volontaire: *s'abandonner à la tristesse, se laisser gagner, envahir par la tristesse*. Le mot *chagrin* fait partie des collocations *s'abîmer, s'enfermer dans le chagrin*, ce qui prouve que le sujet affecté est en quelque sorte «un agent».

Comme nous l'avons déjà remarqué au début, les noms qui nous intéressent, peuvent être intensifiés. Ils apparaissent tous avec les adjectifs intensifs standard: *grand, immense, profond, infini*.<sup>15</sup> On rencontre aussi les collocations où *tristesse, peine* et *chagrin* apparaissent avec les adjectifs intensifs adéquatifs *vrai, véritable (une vraie peine, une vraie, véritable tristesse, un vrai, véritable chagrin)*.

Dans les autres cas, les adjectifs qui entrent en cooccurrence avec les noms en question sont souvent lexicalisés. Par exemple *tristesse* et *peine* se construisent avec l'adjectif dépréciatif (antéposé ou postposé) *affreux*: *une affreuse tristesse, une peine affreuse*. Cet adjectif, selon Grossmann et Tutin, a une valeur appréciative qui cohabite avec l'intensité<sup>16</sup>. Ensuite, *chagrin* et *peine* se combinent avec *vif* et *gros (un vif chagrin, une peine vive, un gros chagrin*<sup>17</sup>, *une grosse peine)*, mais on a pas *\*une grosse tristesse*. Par contre, l'adjectif idiosyncrasique *noir* (préposé ou postposé) est associé à *chagrin* et à *tristesse (tristesse noire, noir chagrin ou chagrin noir)*, mais non à *peine (\*peine noire)*. L'adjectif (littér.) *indicible* est le plus fréquent en combinaison avec *tristesse*. Il indique un degré d'intensité très fort: la tristesse ne peut pas être exprimée tant elle est grande<sup>18</sup>.

Le syntagme prépositionnel: *une tristesse sans bornes* (cf. *un désespoir, une joie sans fin*) et les constructions *mourir de chagrin, périr de tristesse* expriment un degré d'intensité maximal. Certains adjectifs intensifs soulignent le fait de perdre le contrôle si l'émotion est trop forte et alors impossible à contrôler, p.ex.: *être fou de chagrin, un violent chagrin, une peine violente*. Un degré faible d'intensité se marque par l'adjectif *petit*. Ce dernier n'apparaît cependant qu'avec

<sup>15</sup> Ces adjectifs s'associent avec les noms de polarité négative (*désespoir, ennui, mépris, peur*) et avec ceux de polarité positive (*joie, bonheur, respect*).

<sup>16</sup> Grossmann, F. et Tutin, A., op. cit., 6.

<sup>17</sup> L'adjectif *gros* a ici une valeur hypocoristique.

<sup>18</sup> Grossmann F. et Tutin A., op. cit., 8.

*chagrin* (on a un *petit chagrin* ou *des petits chagrins*, mais non \**une petite tristesse*<sup>19</sup> ou \**une petite peine*). Remarquons ici que l'augmentation ou la diminution d'intensité peut être exprimée par les verbes causatifs «intensifs»: *augmenter*, *accroître* (*le chagrin*, *la tristesse*, *la peine de quelqu'un*) et *calmer* (*le chagrin*, *la tristesse*, *la peine de quelqu'un*), *apaiser* (*sa peine*, *le chagrin*, *la tristesse de quelqu'un*). Les quantifieurs *un peu de*, *beaucoup de*, *tant de* (*de tristesse*, *de chagrin*, *de peine*) ont une interprétation intensive et non quantitative.

Il faut noter que certains noms comportent eux-mêmes un degré d'intensité plus ou moins fort. Par exemple, c'est le cas du mot *désespoir* défini par DECF<sup>20</sup> comme très forte émotion désagréable de X causée par le fait suivant: X, croyant très important d'échapper à un événement (lié à Y), n'espère plus pouvoir y échapper; cette émotion en augmentant cause que X perd la capacité d'agir (de façon raisonnable); cette émotion est celle qu'on a normalement dans de pareilles situations [= S<sub>o</sub> (*se désespérer*)] . Par la suite, on peut classer le mot concerné sur une échelle d'intensité: *tristesse* – *désespoir*<sup>21</sup>.

Nous avons pu observer jusqu'à présent les paramètres sémantiques liés à *tristesse*, *chagrin* et *peine*, notamment: la structure actancielle, la cause, la durée et l'intensité de l'émotion. Certaines définitions lexicographiques rendent compte du fait que les lexèmes concernés ont dans leurs représentations sémantiques une composante liée à la manifestation de l'émotion. Par exemple, le TLF<sup>22</sup> définit *tristesse* comme 'état d'incapacité à éprouver de la joie, à montrer de

---

<sup>19</sup> Dans le corpus sélectionné dans Frantext (romans de 1950 à 2000), nous avons trouvé une seule occurrence de *une petite tristesse*.

<sup>20</sup> Mel'čuk, I. et al. (1984): *Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain Recherches sémantiques I*, Montréal, 90.

<sup>21</sup> On peut citer ici les verbes qui contiennent un intensifieur incorporé: *chiffonner* – *attrister* – *affliger*.

<sup>22</sup> Imbs, P. (1971-1994): *Trésor de la langue française Dictionnaire de la langue du XIXe et du XXe siècle*. Paris, vol. 16; cf. aussi *Grand Larousse* (1971-1978), Paris, vol. 7, 6264.

la gaieté; se traduisant notamment par les traits du visage affaissés, le regard sans éclat' (p. 646).

La tristesse et le chagrin peuvent s'extérioriser, ce qui est rendu par les constructions avec les verbes *montrer* et *manifester* (*de la tristesse, du chagrin*) ou par le syntagme *une expression de (tristesse)*. La collocation *un regard de tristesse* désigne l'émotion éprouvée par l'expérienceur. Il convient de constater cependant qu'on rencontre peu de collocations et peu de phraséologismes qui décrivent la façon dont les émotions en question se manifestent. Les verbes qui font partie de ces expressions sont plutôt de l'ordre du renfermement sur soi ou du resserrement: *se consumer de tristesse, de chagrin, son coeur se serre de tristesse, la gorge se noue de tristesse*. Les phraséologismes *faire une tête, une mine de six pieds de long* 'être triste, maussade' et *avoir une tête, une gueule d'enterrement* ('avoir un visage triste') font appel aux réactions mimiques qui traduisent la tristesse. Le sens du premier s'interprète comme le résultat d'une émotion intense, le second est motivé par l'analogie entre l'état de tristesse et l'enterrement. On note encore le proverbe *C'est Jean qui pleure et Jean qui rit* 'se dit de quelqu'un qui passe facilement de la tristesse à la gaieté'. Ce proverbe se réfère aux manifestations typiques de ces deux émotions car selon les conventions sociales, les pleurs accompagnent la tristesse<sup>23</sup> et le rire – la joie. Le mot *chagrin* fait partie des collocations qui décrivent les manifestations extérieures de l'émotion: *pleurer, sangloter, soupirer de chagrin* (le nom d'émotion est présenté ici comme cause), *avoir des larmes dans la voix* 'avoir la voix altérée par le chagrin'. Les manifestations internes sont exprimées dans: *avoir le coeur plein de chagrin, gonflé de chagrin, se ronger le coeur de chagrin*. Il est important d'observer que les expressions que nous venons de citer, ne se réfèrent pas à des changements physiques réels, mais elles véhiculent une information sur l'émotion elle-même. En ce qui concerne *la peine*, elle semble peu marquée dans ce domaine car nous

---

<sup>23</sup> Les pleurs sont associés aussi à d'autres émotions négatives (*pleurer, sangloter de honte, de déception, de rage, d'agacement, de dépit*), et même à des émotions positives (*pleurer, sangloter de joie, d'attendrissement, d'émotion*).

n'avons pas trouvé d'expressions désignant ses manifestations physiques intérieures. Parmi les expressions désignant ses manifestations physiques extérieures, on note *pleurer de peine*; *il y a de la peine dans les yeux de quelqu'un*; *le regard de quelqu'un exprime la peine*. Par contre, les expressions qui reflètent le contrôle de la manifestation externe de l'émotion (*dissimuler*, *cacher sa peine*, *taire sa peine*) ou celles qui décrivent la perte de contrôle de l'expérienceur sur l'émotion elle-même (*confier*, *épancher sa peine*, *dire*, *avouer*, *raconter sa peine*, *conter ses peines*) sont fréquentes<sup>24</sup>. En plus, les formules stéréotypées dont *la peine* fait partie, jouent un rôle important dans la neutralisation et dans le contrôle social des émotions négatives. Il s'agit d'expressions rituelles prononcées dans certaines circonstances comme: *je prends part à votre peine*, *je partage ta peine*, *je compatis à ta peine*. *Tristesse* apparaît également dans les expressions de ce type: *faire part de sa grande tristesse*, *exprimer son immense tristesse*, *annoncer avec beaucoup de tristesse le décès de X*. Ajoutons que les émotions auxquelles renvoient les noms étudiés ici peuvent être éprouvées en commun: *partager la tristesse*, *le chagrin*, *la peine de quelqu'un*; *partager la tristesse avec quelqu'un*; *être unis par une commune tristesse*. Le fait que l'ensemble des personnes présentes éprouvent de la tristesse, se reflète aussi dans l'expression à *la tristesse générale*.

Pour terminer, il est intéressant de remarquer que la tristesse et le chagrin peuvent accompagner d'autres actions. Cela se traduit par la présence de la construction syntaxique: *Prép avec Nom d'émotion* (*sourire*, *regarder*, *chanter avec tristesse*, *répondre*, *se rappeler*, *apprendre avec chagrin*). Dans ce cas-là n'importe quel verbe ne s'associe pas à ces noms, la combinatoire étant liée au caractère de l'émotion. Selon Blumenthal la préposition *avec* est typique de la combinatoire de *tristesse*, mais cette préposition ne se présente que rarement devant *chagrin*. Il en résulte que *tristesse* «tend vers

---

<sup>24</sup> On note aussi *confier son chagrin*, *raconter sa tristesse*.

l'expression de la manière» alors que *chagrin* «renvoie à l'actant dans un enchaînement causal»<sup>25</sup>.

La préposition *dans* qui apparaît devant *tristesse*, *chagrin* et *peine* est moins fréquente. La construction *dans la tristesse* (*dans la peine*, *dans le chagrin*) décrit les circonstances qui accompagnent le fait d'éprouver l'émotion en question, p.ex. *danser dans la tristesse*. La préposition à forme avec les trois noms étudiés les expressions à *ma grande tristesse*, à *ma grande peine* et à *mon grand chagrin*<sup>26</sup>. Ces expressions, placées dans le cadre d'un récit, expriment la conséquence et marquent l'effet produit par un événement précis.

### Conclusion

Les mots *tristesse*, *chagrin* et *peine* font partie du champ sémantique 'des sentiments du genre de la tristesse'<sup>27</sup>. Du point de vue sémantique, ces mots dénotent des émotions désagréables pour le sujet «éprouvant». L'appréciation porte sur l'événement cause de l'émotion ou sur l'émotion elle-même. Ils ont tous un argument obligatoire qui correspond à un expérienceur. Cet argument est un animé, généralement, humain.

*Tristesse* est un nom polysémique qui dénote un état psychologique (ce mot se combine avec *un état de*), une disposition (*tristesse* admet la construction génitive caractéristique des noms de qualité) ou une émotion (ce nom a un spécifieur de mesure de type *moments de tristesse*). La cause peut être introduite par une structure syntaxique appropriée ou elle n'est pas spécifiée (cf. aussi les expressions *une tristesse sans objet*, *une vague tristesse*). *Chagrin* et *peine* ne dénote pas une disposition (ils ne peuvent pas être employés comme «noms de qualité»). Ils peuvent être caractérisés à la fois comme noms

<sup>25</sup> Blumenthal, P. (2006): *De la logique des mots à l'analyse de la synonymie*. In: *Langue Française*, 150, Paris: Larousse, 24-25.

<sup>26</sup> Voir Leeman, D. (1987): *A ma grande surprise...* In: *Revue Québécoise de la Linguistique*, vol. 16, 2, Montréal, 224-264.

<sup>27</sup> Le terme 'des sentiments du genre de...' a été proposé par Wierzbicka, A. (1999): *Emotions across languages and cultures: Diversity and universals*. Cambridge: Cambridge University Press, 49-123.

d'émotion et noms d'état. Ce sont des noms de type causatif. La mention de la cause n'est pas obligatoire, mais celle-ci est inscrite à titre d'élément obligatoire dans leur sémantisme.

Les trois noms en question désignent un état bref et passagère ou un état durable, mais *chagrin* et *tristesse* ont (rarement) une valeur ponctuelle et peuvent avoir un caractère dynamique, tandis que *peine* n'a qu'un caractère statique. En plus, on décrit la tristesse et le chagrin en faisant appel à leurs manifestations extérieures ou intérieures, la peine semble peu marquée dans ce domaine. *Peine* et *tristesse* se distinguent par le fait qu'ils dénotent un état socialement partagé et contrôlé, *chagrin* semble désigner une émotion plus subjective. Il est important de souligner que la tristesse peut être considérée positive par l'expérimenteur. En témoignent les collocations: *se complaire dans sa tristesse, une douce tristesse, une tendre tristesse.*

#### Bibliographie

- Anscombe, J.-C. (1992): *Quand on fait du sentiment: réflexions (presque) spontanées sur la nature des noms psychologiques.* In: L. Tasmowski et A. Zribi-Hertz *De la musique à la linguistique. Hommage à Nicolas Ruwet.* Ghent, Communication et Cognition, 139-153.
- Blumenthal, P. (2006): *De la logique des mots à l'analyse de la synonymie.* In: *Langue Française*, 150. Paris: Larousse, 14-31.
- Bogacki, K. (1990): *Représentations sémantiques et contraintes de surface en français.* Varsovie: PWN.
- Buvet, P.-A., Girardin, Ch., Gross, G., Groud, C. (2005): *Les prédicats d'affect.* In: *LIDIL Sémantique des noms et adjectifs d'émotion*, 32. Grenoble: Ellug, 123-143.
- Grammaire des sentiments* (1995), dir. A. Balibar-Mrabti, *Langue Française*, 105. Paris: Larousse.
- Grossmann, F. et Tutin, A. (2005): *Joie profonde, affreuse tristesse, parfait bonheur Sur la prédicativité des adjectifs intensifiant certains noms d'émotion.* In: *Cahiers de Lexicologie* 86, 2005-1, 1-18.
- Flaux, N., Van De Velde, D. (2000): *Les noms en français, esquisse de classement.* Paris: Ophrys.
- Karolak, S. (1989): *L'article et la valeur du syntagme nominal.* Paris: PUF.
- Leeman, D. (1987): *A ma grande surprise...* In: *Revue Québécoise de la Linguistique*, vol. 16, 2, Montréal, 224-264.
- Mathieu, Y. (1999): *Les prédicats de sentiment.* In: *Langages* 136, 41-52.

- Mathieu, Y. (2000): *Les verbes de sentiment De l'analyse linguistique au traitement automatique*. Paris: CNRS Editions.
- Ruwet, N. (1993): *Les verbes dits psychologiques: trois théories et quelques questions*. In: *Recherches linguistiques de Vincennes*, 22, 95-124.
- Sémantique des noms et adjectifs d'émotion* (2005), dir. F. Grossmann, A. Tutin, *LIDIL*, 32. Grenoble: Ellug.
- Tutin, A., Novakova, I., Grossmann, F., Cavalla, C. (2006): *Esquisse de typologie des noms d'affect à partir de leurs propriétés combinatoires*. In: *Langue Française*, 150. Paris: Larousse, 32-49.
- Van De Velde, D. (1995): *Les verbes dits «psychologiques» revus à la lumière des noms correspondant*. In: *Revue de Linguistique romane*, 59 (233-234), 67-98.
- Van De Velde, D. (1999): *La multiplication des sentiments*. In: *Travaux de Linguistique* 38, 63-87.
- Wierzbicka, A. (1999): *Emotions across languages and cultures: Diversity and universals*. Cambridge: Cambridge University Press.

#### Abréviations

- DECF – Mel'čuk, I. *et al.* (1984): *Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain, Recherches sémantiques I*, Montréal.
- GL – *Grand Larousse* (1971-1978), vol. 1-7. Paris.
- Le NPR – Rey-Debove, J. et Rey, A. (1993): *Le Nouveau Petit Robert, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Paris.
- Le TLF – Imbs, P. (1971-1994) *Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIXe et du XXe siècle*, vol. 1-16. Paris.
- F – Frantext: CNRS, ATILF (Analyse et traitement informatique de la langue française), UMR CNRS-Université Nancy 2. <<http://atilf.atilf.fr/frantext.htm>>.